

**CONSEIL GENERAL DE VALANGIN  
SEANCE ORDINAIRE**

**PROCES VERBAL DU 16 DECEMBRE 2019**

Présidence : Mme Lise-Marie Schilling

**Ordre du jour :**

- 1. Appel**
- 2. Procès-verbal de la séance du 14 octobre 2019**
- 3. Nomination d'un membre à la commission des finances**
- 4. Nomination d'un membre à la commission pour la révision des règlements communaux**
- 5. Résiliation de la Convention entre les communes de Val-de-Ruz et Valangin relative au Cercle scolaire de Val-de-Ruz**
- 6. Introduction d'un impôt foncier aux personnes morales et physiques**
- 7. Examen du budget 2020**
- 8. Informations du Conseil communal**
- 9. Divers**

Mme Lise-Marie Schilling ouvre la séance à 20h07 et salue les personnes présentes. Elle demande si quelqu'un a des modifications à apporter à l'ordre du jour. Le Conseil communal, par sa présidente, Mme Aurélie Widmer, propose de modifier l'ordre du jour : point 3 et 3.1 (examen du budget 2020 et rapport de la commission des finances respectivement) au point 7. Modification proposée due au fait que l'analyse des points 6 et 7 (résiliation convention CSVR-Valangin et introduction d'un impôt foncier aux PP et PM respectivement) permettraient de mieux traiter le budget 2020. La proposition est acceptée.

**1. Appel**

L'appel est passé par Mme Lise-Marie Schilling. Au total 10 conseillers généraux sont présents. Mme Katharina Bleuer, M. Fabien Nguyen et M. Louis Schneider sont excusés.

Mme Schilling donne lecture aux lettres de démission de M. Vincent Challandes (immédiate) et de Mme Mélanie Aquilon au 31 décembre 2019.

**2. Procès-verbal de la séance du 14 octobre 2019**

Il est accepté. Mme Lise-Marie Schilling remercie l'administrateur.

**3. Nomination d'un membre à la commission des finances**

M. Manuel Vieira est proposé. Il est nommé à la commission des finances par 9 voix.

#### **4. Nomination d'un membre à la commission pour la révision des règlements communaux**

M. Julien Auroi est proposé. Il est nommé à ladite commission par 9 voix.

#### **5. Résiliation de la Convention entre les communes de Val-de-Ruz et Valangin relative au Cercle scolaire de Val-de-Ruz**

M. Nicolas Margotin prend la parole et donne un résumé du rapport de résiliation de la Convention avec le CSVR et propose de la résilier notamment en raison de la politique de l'Eoren qui est de scolariser le plus possible les enfants dans les collèges des villages ce qui est de moins en moins la politique du CSVR.

M. Manuel Vieira demande concernant les transports pour les enfants qui doivent aller à Neuchâtel. M. Nicolas Margotin répond que le Conseil communal propose la variante que fera déplacer le moins d'élèves. La question des transports n'est pas encore réglée, des informations seront transmises en début d'année.

M. Manuel Vieira demande si le Conseil communal a consulté les enseignants pour savoir s'il y aurait des problèmes en raison des classes multiniveaux. M. Nicolas Margotin répond qu'avec la variante A, proposée, on va se retrouver avec deux classes de trois niveaux. C'est un choix qui sera fait avec la direction des Terreaux et les enseignants (pas encore connus). Or c'est des décisions qui seront à prendre après la résiliation avec le CSVR dès le mois de janvier.

Mme Mélanie Aquilon prend la parole pour évoquer qu'une classe à plusieurs niveaux se passent bien et possède ses côtés positifs.

Mme Lise-Marie Schilling demande à voter le rapport de résiliation de ladite convention. Le rapport est accepté et la résiliation validée à l'unanimité par 9 voix.

#### **6. Introduction d'un impôt foncier aux personnes morales et physiques**

Mme Lise-Marie Schilling donne la parole à Mme Aurélie Widmer.

Mme Widmer donne quelques informations générales. Premièrement, la proposition de ladite introduction est faite suite à la décision du Grand conseil et les mesures prévues notamment la baisse de l'imposition de la valeur locative. Ceci implique une perte pour la commune des recettes fiscales d'environ CHF 68'000.- Pour cette raison, le Grand conseil propose aux communes la possibilité d'introduire, ou pas, un impôt foncier. Il est fait sur les immeubles dits de rendement, c'est-à-dire les propriétaires d'immeubles locatifs qui louent à des tiers un ou des appartements seront soumis à cet impôt donc il est basé sur la valeur cadastrale de l'appartement ou des appartements en question à 1,6 pour mille et cela représenterait pour la commune une rentrée fiscale d'environ CHF 40'000.-. Le Conseil communal propose son introduction en accord avec les 3 autres communes fusionnées qui l'ont également soumis à leurs conseils généraux respectifs. Cette rentrée fiscale représente un peu plus de 3 points d'impôt. C'est une mesure qui compense la diminution des recettes au vu du budget 2020 déficitaire. Les propriétaires qui habitent uniquement leur immeuble ne seront pas soumis à cette taxe. En revanche, les propriétaires qui n'habitent pas la commune devront verser cet

impôt à la commune de Valangin. Le Conseil communal propose au Conseil général d'accepter cette introduction.

Mme Lise-Marie Schilling demande s'il y a des questions ou remarques.

M. Alfred Widmer prend la parole pour indiquer que la commission finances était partagée. Il est hors l'intérêt personnel et il pense que cet impôt est pour retirer l'argent aux propriétaires et taxer les riches. Il pense que le canton ne laisse pas le choix et qu'il prend note du rapport. Pour lui, les propriétaires indigènes seront touchés par l'impôt. Il demande qui veut contrôler ça ? la police viendra contrôler si l'appartement est loué ou pas ? si le propriétaire est imposé ou pas ? Il ne souhaite pas faire une affaire personnelle et demande à ses collègues de prendre compte de ces arguments lors de la votation.

Mme Schilling demande s'il y a d'autres questions ou remarques, n'étant pas le cas, elle demande de passer au vote.

Contre : 4 voix  
Abstentions : 3 voix  
Pour : 3 voix

Le Conseil général refuse l'introduction d'un impôt foncier aux PP et PM dans la Commune de Valangin.

## **7. Examen du budget 2020**

Mme Lise-Marie Schilling propose l'examen du budget 2020.

Mme Aurélie Widmer prend la parole et expose que le budget 2020 est plus clément que les précédents. Valangin bénéficie plus dans le cadre de la réforme de la péréquation financière de CHF 360'000.- contre CHF 120'000.- des années précédentes. Le budget initial présentait un excédent des charges de CHF 55'584.- et suite à la décision du Conseil général sur la non-introduction de l'impôt foncier, l'excédent des charges se monte à CHF 95'584.-. Mme Aurélie Widmer indique que le montant de l'éclairage public inscrit au budget tient compte de la phase test de 6 mois voté par le Conseil général. Mme Widmer propose de discuter sur ce sujet en début d'année prochaine suite aux décisions prises par le Canton.

Mme Widmer donne une indication qui impacte aussi le budget. Il s'agit des comptes autoportés de l'eau. Elle rappelle qu'en 2019 les habitants de Valangin ont été fortement mis à contribution au niveau de leurs taxes eau d'approvisionnement et d'épuration. Pour 2020, le Conseil communal a décidé de baisser ces taxes pour un total de CHF 5.- (CHF 2.10 pour l'épuration et CHF 2.90 pour l'approvisionnement).

Mme Lise-Marie Schilling et les membres du Conseil général examinent le budget 2020.

Mme Lise-Marie Schilling demande le rapport de la commission des finances. M. Tommy Terbaldi prend la parole pour la lecture du rapport. Cependant, il souhaite avant demander au Conseil communal ce que prévoit les CHF 21'000.- du poste signalisation routière (compte 620 311 01). Mme Widmer indique que ce montant concerne la pose d'une barrière en bas du chemin du Stand pour protéger les piétons qui descendent le chemin. Il s'agit d'une mesure que le Conseil communal souhaiterait mettre en place en 2020. Un autre poste lié à l'éclairage des passages pour piéton, pour CHF 12'000.-, fait partie également d'une mesure éventuelle par rapport à l'extinction de l'éclairage public. Dans tous les cas, ce poste-là sera soumis à un rapport et une discussion au Conseil général. M. Vieira indique

également que la commune a l'obligation de remettre en état l'éclairage public et de faire un inventaire de chaque luminaire. Pour ce faire, la commune doit mandater à une entreprise pour faire ce travail, La commune a donc reçu un devis pour CHF 12'000.- à CHF 13'000.-

M. Terbaldi donne lecture au rapport de la commission des finances, réunie le 2 décembre 2019 au Collège :

- Avis partagé de la commission concernant l'introduction de l'impôt foncier.
- Avis défavorable pour l'éclairage public et demande d'une étude pour des capteurs de mouvement sur l'éclairage de passage piéton.
- Avis favorable à la vente du terrain, de 6,50 m<sup>2</sup>, devant la maison de Madame T sur la place de la Collégiale.
- Avis défavorable à la vente du terrain du hangar à proximité du Collège.
- Demande d'augmentation du budget pour la fête nationale et fêter un jour historique pour Valangin en raison de la fusion.
- La commission des finances propose au Conseil général d'accepter le budget 2020 sous réserve des modifications à établir en ce qui concerne l'éclairage public et en résultante de la décision prise concernant l'impôt foncier.

M. Widmer souhaite clarifier que la proposition de la commission des finances au Conseil communal d'augmenter le budget pour la Fête nationale ou la fête de l'indépendance de Valangin. Le but est de ne pas faire une discussion ou amendement sur ce poste.

Mme Schilling donne lecture de l'arrêté du Conseil communal concernant le budget 2020.

Il est demandé à l'administrateur de modifier l'arrêté. Mme Schilling demande qui est pour sortir les CHF 12'000.- de l'éclairage public, le Conseil général vote à l'unanimité pour les sortir. Mme Schilling donne lecture du nouvel arrêté et demande de passer au vote.

L'article premier est accepté à l'unanimité.

L'article deux est accepté à l'unanimité.

L'arrêté dans son entier est accepté à l'unanimité.

Mme Schilling remercie l'administrateur pour les corrections et au Conseil communal pour l'établissement du budget 2020.

## **8. Informations du Conseil communal**

Pas d'informations.

## **9. Divers**

M. Widmer revient sur la question des investissements, notamment la réfection du Bourg. Il indique que la commission des finances souhaite d'aller rapidement avec cet investissement et commencer l'étude. En effet, le Bourg est le visage à l'extérieur de la commune de Valangin. Il ne sait pas si c'est toujours valable ou existe un délai de péremption de ce crédit voté en 2013. Mme Widmer propose que le Conseil communal va se renseigner de faire revoter le crédit et remercie l'encouragement et le feu vert d'aller de l'avant.

Mme. I. Alves indique que la maison vers Scies 18 il y a un monsieur qui loue un garage où il y a des produits inconnus (de l'huile ou autre), un autre conseiller général souhaite savoir ce

qui est entreposé car il y a inquiétude que les produits soient reversés à la rivière. Mme Widmer indique que la commune va se renseigner.

M. Jaques souhaite avoir des nouvelles des Biolets. M. de Tribolet indique que pour l'instant rien n'est à indiquer si ce n'est que la commune cherche à se faire coacher sur ce dossier et ce sera fait en début d'année prochaine. Il indique également que la commune n'a pas rencontré les promoteurs de ce projet car il y a une situation de statu quo.

Mme Widmer souhaite remercier les collaborateurs de la commune. Elle remercie également les membres du Conseil général pour leur engagement. Un ouvrage d'Antoinette Rychner dont la commune a soutenu la publication est remis à chacun des membres présents. Elle souligne qu'il s'agit d'un moment historique et du dernier budget de Valangin validé ce soir avant l'entrée en force de la nouvelle commune. Elle souhaite de bonnes fêtes de fins d'année et convie à une agape.

Mme Schilling remercie, au nom du Conseil général, Mme Aquilon qui quitte après 10 ans de Conseil général et remercie le Conseil communal et l'administrateur pour le travail et au public pour la séance de ce soir.

## **10. Verrée de fin d'année**

Tous sont cordialement invités.

La présidente déclare close la séance du Conseil général à 21h10.

La présidente :

L'administrateur/rédacteur :

L.-M. Schilling

A. Valladares